

# COMMUNE DE BRETEUIL

Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Guérouldé



MAIRIE

Rue d'Hückelhoven - Breteuil

27160 BRETEUIL

## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU DEFINITIF ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE POUR L'ANNÉE 2021

N°2021/65

Le Maire de Breteuil,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, ces départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriales ;
- Vu la délibération n° 2020/79 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,
- Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE A COMPTER DU
1 – RACINET Sylvain	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 2021

**Article 2 :** Un fonctionnaire masculin est promouvable sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Article 3 :** Un fonctionnaire masculin est promu sur le grade.

**Article 4 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en mairie.

Fait à Breteuil, le 9 février 2021.



Le Maire,

Gérard CHERON

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

# COMMUNE DE BRETEUIL

Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Guérouldé



MAIRIE

Rue d'Hückelhoven - Breteuil

27160 BRETEUIL

## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU DEFINITIF ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE POUR L'ANNÉE 2021

**N°2021/66**

Le Maire de Breteuil,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, ces départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux ;
- Vu la délibération n° 2020/79 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,
- Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE A COMPTER DU
<b>Agents promouvables à l'ancienneté</b>		
1 – LEMARIE Edith	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> février 2021
2 – MILARD Franck	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> février 2021
3 – MONGUILLON Vincent	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> février 2021
<b>Agent promouvable après examen professionnel</b>		
1 – MOQUET Angélique	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> février 2021

**Article 2 :** Quatre fonctionnaires sont promouvables sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Ils sont répartis de la façon suivante : 1 femme et 3 hommes. Une femme peut bénéficier d'un avancement de grade après examen professionnel.

**Article 3 :** Deux fonctionnaires féminins (dont l'une après examen professionnel) et deux hommes sont promus sur le grade.

**Article 4 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en mairie.

Fait à Breteuil, le 9 février 2021.

Le Maire,  
  
Gérard CHERON

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

# COMMUNE DE BRETEUIL

Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Guéroutte

MAIRIE

Rue d'Hückelhoven - Breteuil

27160 BRETEUIL



## ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU DEFINITIF ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE POUR L'ANNÉE 2021

N°2021/67

Le Maire de Breteuil,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, ces départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriales ;
- Vu la délibération n° 2020/79 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,
- Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE A COMPTER DU
1 – LARDEUX Karine	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 2021
2 – GONET Elisabeth	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 2021

**Article 2 :** Trois fonctionnaires féminins sont promouvables sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Article 3 :** Deux fonctionnaires féminins sont promus sur le grade.

**Article 4 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en mairie.

Fait à Breteuil, le 9 février 2021.

Le Maire,

Gérard CHERON

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.